

## COMITE TECHNIQUE ILE DE FRANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022: LA DOUANE NAVIGUE EN EAU TROUBLE

L'USD FO était représentée par Jean-François RENON et Philippe MATHIEU.

En propos liminaire, L'USD FO attire l'attention du DI, M. LORENZO, sur l'instabilité du contexte actuel dans lequel évolue la DGDDI:

### - une instabilité juridique:

La récente décision du conseil constitutionnel qui a déclaré l'article 60 du code des douanes comme inconstitutionnel et donne un an à nos dirigeants pour effectuer les modifications nécessaires, sous peine d'abrogation de l'article. Il s'agit d'une remise en cause implacable de nos moyens d'actions qui a provoqué de l'émoi et une colère légitime dans l'ensemble de la communauté douanière. Pour l'USD FO, il s'agit d'une brèche ouverte dans laquelle sont susceptibles de s'engouffrer certains citoyens qui contesteraient la légalité d'un contrôle douanier.

### - une instabilité du périmètre des missions douanières:

Le dernier GT bi-directionnel Douane/DGFIP relatif au transfert des taxes fiscales a certes permis de desserrer quelque peu le calendrier, mais tout n'est pas encore stabilisé.

### - une instabilité chronique dans certains services:

Les sous effectifs et le turn-over dégradent les conditions de travail de nos collègues et engendrent de la souffrance au travail. Le dernier exemple en date qui illustre cette souffrance est la lettre ouverte des agents du service territorial de la Masse Ile de France qui alertent de leurs grandes difficultés pour effectuer leurs missions quotidiennes.

**En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, le DI réalise le constat suivant. La réécriture de l'article 60 du code des douanes s'impose à nous et conditionnera l'organisation des contrôles. Cette réécriture devra concilier la nécessaire protection du territoire avec le respect des libertés fondamentales d'un individu... tout un programme et un point d'équilibre à atteindre !**

**A ce stade, le DI indique que l'administration est en attente du rapport du conseil constitutionnel et plus particulièrement des commentaires qui seront essentiels à la DGDDI pour proposer une nouvelle écriture du texte.**

**Le DI souligne l'importance de l'utilisation de l'article 60 du CDN, notamment pour lutter et démanteler les trafics liés à la grande criminalité...**

## **- LE PASSAGE à la GTA SIRHIUS**

**Il s'agit d'un sujet pour le moins anxiogène qui suscite interrogations et inquiétudes, aussi bien chez les agents que chez les chefs de services. Le département GTA de la DI IDF va devoir collecter et intégrer des données relatives aux régimes de travail, aux soldes de CA et CET par agent, en liaison avec les SGR locaux et les chefs de service.**

**L'intégration de données concerne 670 agents AG/CO et 290 agents Paris Spécial.**

**Pour l'USD FO, il s'agit d'une charge de travail substantielle, d'autant plus que les services RH sont déjà mobilisés également pour les prochaines élections professionnelles. La mise en application est prévue à compter du 1er novembre 2022.**

**L'USD FO dénonce une mise en œuvre au forceps et aurait souhaité un desserrement du calendrier de mise en service de ce nouveau dispositif.**

**A partir du 1er novembre 2022, les agents AG et OP/CO en Ile de France déposeront leurs demandes d'absences dans SIRHIUS. La validation de la demande d'absence sera effectuée par le N+1.**

Le chef de la GRH Ile de France, M. COUDRAY, indique la publication prochaine de notes relatives à ce nouveau dispositif sur ALADIN. Des journées de formation sont prévues pour les chefs de service.

Le chef de la GRH et le DI essayent de se monter rassurants, en affirmant que le passage à la GTA SIRHIUS n'a pas pour objectif de remettre en cause les régimes de travail existants dans les services, mais de simplifier la vie des agents... Toutes les absences seront tracées informatiquement.

Le DI reconnaît que l'outil reste encore perfectible, que certaines situations sont susceptibles d'échapper au système...nécessitant des ajustements.

Le DI est toutefois conscient qu'une certaine souplesse est nécessaire, le temps de travail et les régimes de travail constituant des éléments d'attractivité.

Des points d'étapes seront ensuite organisés suite à la mise en application de ce nouveau système,

**L'USD FO restera très vigilante sur la mise en application de ce nouveau dispositif et n'hésitera pas à alerter l'administration quant aux dysfonctionnements qui pourraient subvenir.**

## **- LES PROJETS IMMOBILIERS EN ILE DE FRANCE**

Depuis l'année 2019, de lourds chantiers immobiliers ont été mis en œuvre en Ile de France. L'USD FO salue à cet égard le travail colossal de suivi effectué par les agents du PLI Ile de France.

Quelques points focus :

- Pour la BSM, les plans d'aménagement des futurs locaux ont été transmis au secrétariat général de Bercy et sont en attente de validation.
- Pour le site D'Aulnay sous Bois, l'opération de rénovation avec désamiantage de la BSI se chiffre à près de 1,4 millions, mais le financement n'est toujours pas assuré.

- Pour la BSI de Combs la Ville et les locaux du siège de la DI Ile de France, les travaux sont en cours de réalisation.

Pour l'année 2023, un réaménagement et une extension de la BSI Paris Nord la rénovation et le réaménagement du site de Torcy sont au programme.

- Pour le bureau de Trappes, le projet de déménagement pour occuper des locaux domaniaux sur le site Météo-France est très loin d'être encore stabilisé. D'autres administrations se sont également positionnées sur le site et le coût prohibitif des travaux à effectuer complexifie la donne.

## - LES POINTS DIVERS

- **La démarche d'appel à projets dans le cadre du fonds d'amélioration du cadre de vie des agents.**

Suite à l'accord social DGDDI du 4 avril 2022, une enveloppe de trois millions d'euros a été débloquée pour financer des projets concernant les conditions et le cadre de travail des agents. En Ile de France, la démarche vient d'être lancée auprès des différents services. Les propositions seront ensuite examinées en comité technique local et les projets sélectionnés seront transmis à la direction générale pour étude en comité de pilotage.

- **La situation critique du service territorial de la Masse Ile de France**

Suite à la lettre ouverte des agents dénonçant des conditions de travail particulièrement dégradées, le DI nous informe avoir saisi la direction générale sur les problématiques RH du service, en demandant notamment des effectifs pour réarmer le service, mais aussi en présentant deux projets de robotisation de certaines tâches répétitives : les relances pour les attestations d'assurances et les avis de somme à payer mensuellement.

En intersyndicale, toutes les organisations syndicales douanières ont saisi également la directrice de l'EPA Masse, afin que la situation du STM Ile de France soit traitée dans les meilleurs délais.

## **- Le transfert du Service des Grands Comptes à Aix en Provence**

**L'arrêté officiel relatif à la restructuration a été publié au JORF. Des entretiens individuels ont été effectués pour l'ensemble des agents, sous l'égide du chef de la GRH Ile de France et de la conseillère en évolution professionnelle. A ce stade, très peu d'agents ont émis le souhait de suivre leur emploi....**

**C'est une nouvelle fois un bien triste exemple de défaut majeur d'anticipation en amont de nos décideurs politiques quant aux conséquences de leurs décisions prises à la hussarde !!**